

## **Débordements industriels dans la cité : Pourquoi l'acceptable d'hier ne l'est-il plus aujourd'hui ?**

### **Le cas de la mine d'uranium de Saint-Pierre (Cantal)**

*Pierre-Christian GUIOLLARD*

Débordements industriels et leurs conflits, tel était le sujet proposé. Conflits avérés, conflits supposés, conflits envisagés, conflits évités ? Conflits sociaux, conflits territoriaux, conflits culturels, conflits environnementaux, conflits administratifs ? L'éventail de la nature des conflits et de leur état est large. J'ai donc choisi d'aborder un conflit d'ordre territorial, environnemental et culturel qui, s'il fut évité en 1956, serait de nos jours inévitable, avec, nous pouvons le supposer, une issue très défavorable à l'industriel.



Le cas de la mine d'uranium de Saint-Pierre (Cantal) est exemplaire, il rejoint en ce sens d'autres exemples qu'il serait intéressant de rapprocher, notamment ceux des vallées et des villages engloutis dans le cadre de la construction de barrages hydroélectriques (Tignes) ou encore ceux d'autres villages déplacés pour l'exploitation des mines de charbon ou de fer.

Cet exemple a pour objectif d'essayer de comprendre ce qui a changé en quelques décennies, du côté des populations, des administrations et des industriels, pour que les impacts de la mine acceptables hier soient devenus, quelques décennies plus tard, totalement inacceptables.

Dans un premier temps, nous retracerons rapidement l'historique de la mine d'uranium de Saint-Pierre, exploitée à deux reprises entre 1958 et 1964 puis de 1975 à 1984, et pour les besoins de laquelle, le village fut démoli puis reconstruit 300 mètres plus loin.

Dans un second temps, nous examinerons les protagonistes de l'événement (la société exploitante, la municipalité et l'administration).

Dans une troisième partie, ce sont les contextes politico-économiques du moment qui seront évoqués.

Enfin dans une quatrième partie, nous analyserons ce qui a changé pour que soudain, cette industrie autrefois nourricière soit devenue, en l'espace d'une quinzaine d'années, franchement indésirable.

## Historique

C'est en décembre 1955, au cours d'une campagne de prospection radiométrique autoportée que le gisement de Saint-Pierre, situé à 10 km à l'Ouest de Bort les Orgues (Cantal), est découvert par les prospecteurs d'une petite société privée : la SCUMRA (Société centrale de l'uranium et des minerais et métaux radioactifs) dont le siège est à Clermont-Ferrand. L'indice découvert s'avère très vite économiquement intéressant, il s'agit d'un gisement de type sédimentaire argilo sableux superficiel d'une vingtaine de mètres d'épaisseur dont l'exploitation peut aisément se faire par mine à ciel ouvert.

D'avril 1956 à octobre 1957, les sondages mettent en évidence un potentiel en uranium métal estimé à plus de 1000 tonnes. Le tonnage est suffisant pour obtenir un accord avec le CEA pour l'achat des minerais. Particularité du gisement : l'essentiel des réserves se trouve sous les habitations du bourg de Saint-Pierre.

Alors qu'habituellement, il s'écoule une dizaine d'années entre la découverte des indices et leur mise en exploitation industrielle, dans le cas présent, les événements s'enchaînent alors avec une rapidité étonnante : un permis exclusif de recherches (PER) est accordé en avril 1958, les premières tonnes de minerais sont livrées au CEA au mois de décembre. Le 21 octobre 1958 un permis d'exploitation est sollicité, il est accordé le 6 juin 1959. Au mois de mai 1960, le Service des mines donne un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de l'exploitation, déclaration confirmée par un décret ministériel du 7 décembre 1960 cosigné par le Premier ministre Michel Debré et son ministre de l'industrie Jean-Marcel Jeanneney.



1960 - L'exploitation arrive au pied de l'ancienne mairie, en cours de démolition. © SCUMRA.

Entre temps, en octobre 1960, après consultation des personnes intéressées, une convention est signée entre la SCUMRA et la municipalité pour démolir le village (église, mairie, laiterie et plusieurs habitations). Le village sera intégralement reconstruit 300 mètres plus loin. Les travaux de démolition débutent en 1960. Le 23 avril 1961, la nouvelle mairie et la nouvelle école sont inaugurées, la 1<sup>ère</sup> pierre de la nouvelle église est posée, celle-ci sera achevée l'année suivante ainsi que la nouvelle laiterie et deux immeubles d'habitation.

L'exploitation se poursuit alors sans encombre, les minerais sont envoyés par chemin de fer vers l'usine SIMO de Bessines (Haute-Vienne) pour y être traités.

A partir de 1963, le programme nucléaire civil prend du retard, les cours de l'uranium s'effondrent et la récession s'installe. La mine de Saint-Pierre est alors mise en sommeil fin 1964 et le personnel reclassé sur d'autres chantiers miniers de la société.

Dix ans plus tard, la crise pétrolière de 1974 redonne un nouveau souffle à l'énergie nucléaire. Un renouvellement du permis d'exploitation est demandé et accordé pour 15 ans en avril 1976, tout aussi facilement que lors de la première période. Associée à Pechiney Ugine Kulhman et à la Compagnie Française des Pétroles, la SCUMRA construit sa propre usine de traitement de minerai sur le site de Saint-Pierre, celle-ci assurant le traitement des minerais locaux et ceux de ses autres mines de Creuse, de Corrèze et d'Aveyron.

L'activité minière cessera en 1982, consécutivement à l'épuisement du gisement, tandis que l'usine continuera de fonctionner jusqu'en 1985 avec les minerais des autres mines.

Dans les années qui suivirent, l'usine fut démantelée, les excavations minières comblées et remodelées de façon à effacer au mieux toutes traces de l'exploitation, ceci sous contrôle du Service des mines et en conformité avec les règles du code minier alors en vigueur.

En vertu d'un accord passé avec la commune, les terrains non touchés par l'exploitation furent rétrocédés dès l'arrêt des travaux tandis que les autres le seront par la suite, assortis de servitudes d'intérêt public.



1962 – La mine en pleine exploitation arrive au pied de l'ancienne église qui sera démolie peu de temps après. ©SCUMRA.

## Les protagonistes

Ils sont au nombre de trois : la SCUMRA, les habitants de la commune de Saint-Pierre et l'administration.

- **la société minière SCUMRA** : cette société fondée le 9 mai 1955, émane de la volonté de deux notables régionaux très impliqués dans l'économie auvergnate.

Le premier, est Antonin Coulaudon, natif de Pontgibaud (Puy-de-Dôme). Après la première guerre, il entre à la Compagnie hydroélectrique d'Auvergne puis fonde sa propre entreprise. En

1944, il est président de la Chambre de commerce de Clermont-Ferrand-Issoire puis de la Région économique Auvergne. Il présida la SCUMRA jusqu'en 1969, il décède en 1970.

Le second personnage clé est Clément Rambaud, également natif de la région, de Meymac (Corrèze). Il exploite et construit divers équipements hydroélectriques de haute Corrèze. En 1920, il préside la Chambre de commerce de Tulle-Ussel et en 1924, il entre au conseil d'administration de la Banque de France.

Outre ces deux fondateurs, parmi les 154 actionnaires de la SCUMRA, se trouvent 29 chambres de commerces ainsi que 31 banques et grandes sociétés (Péchiney, Saint-Gobain, Philips, Rhône Poulenc, Banque de Paris et des Pays-Bas, Caisse des dépôts et consignations ...)

La SCUMRA fut caractérisée par une gestion remarquable et avant-gardiste, l'exploitation de Saint-Pierre, réalisée avec du matériel en location, n'aurait coûté que 2,13 MF, pour un chiffre d'affaire de 39,46 MF. Une provision de 5 MF fut également réalisée pour reconstitution de gisement. Le déplacement du village ayant coûté pour sa part environ 1 MF.

- **L'administration et le Service des mines** : les formalités furent étonnamment rapides et simples. Moins de huit mois après la demande, le permis d'exploitation était accordé tandis qu'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique fut ouverte à la mairie de Saint-Pierre du 7 mars au 6 avril 1960. Après examen des quelques observations portées par les habitants, le commissaire enquêteur (secrétaire de mairie de la commune voisine de Ydes) donna un avis favorable au projet de déclaration d'utilité publique des travaux d'exploitation : « Étant entendu que les droits de la commune et de ses habitants soient sauvegardés. ».

Suivit, le 21 mai 1960, un rapport de six pages signées de l'ingénieur du Service des mines, dont la conclusion tenait en huit lignes :

« Aucune observation au registre d'enquête ne met en cause le caractère d'utilité publique des travaux de la SCUMRA. Les réclamations des habitants du bourg sont parfaitement justifiées puisque l'exploitation du gisement va bouleverser totalement leur façon de vivre. Il appartiendra à la SCUMRA de réparer de façon convenable les préjudices causés mais cela sort du cadre de ce rapport. ».

Six mois plus tard, le 7 décembre 1960, le ministère de l'Industrie publiait le décret d'utilité publique. Ce décret, arrivé à échéance 3 ans plus tard, fut reconduit sans difficulté le 10 décembre 1963 pour une nouvelle durée de trois ans.

En 1975, lors de la deuxième période d'exploitation, le redémarrage de la mine et la construction d'une usine ne soulevèrent aucune difficulté administrative particulière. Une enquête *commodo-incommodo* fut ouverte à la mairie pendant un mois et ne souleva pas de remarques susceptibles de contrarier le projet.

Le 26 juin 1986, un arrêté préfectoral donne acte de l'arrêt définitif des travaux et d'utilisation des installations minières sur le site de Saint-Pierre. Cet arrêté fixe alors les prescriptions concernant le réaménagement du site et la surveillance de l'environnement.



Le nouveau village de Saint-Pierre, mairie et école. © PCG.

- **Les habitants et la municipalité de Saint-Pierre** : s'il y eut bien, au départ, quelques réticences de la part de la trentaine de personnes contraintes de quitter leurs demeures ancestrales, les négociations aboutirent très rapidement à un accord. Dans cette région rurale du Cantal, l'attrait du modernisme, du confort et de l'eau courante proposés par la SCUMRA dans le cadre de la reconstruction de logements neufs ou de logements en ville furent autant d'arguments convaincants. L'accord se passa au mieux sans recours aux procès en expropriation. Des terrains situés en dehors de l'emprise du gisement furent délimités pour accueillir la mairie, l'école, l'église, le monument aux morts et les habitations nouvelles. Seul le cimetière fit exception, bien que situé sur une partie riche du gisement, il fut convenu de ne pas le déplacer.



La mine de Saint-Pierre en exploitation en 1975. En arrière-plan le nouveau village. © SCUMRA

Lors de la remise en exploitation en 1975, il n'y eut pas à exproprier d'autres habitants, il faut toutefois noter l'apparition d'une première forme associative d'opposition au projet minier qui se manifesta sous forme d'une publication contestataire intitulée : *À propos de la mine d'uranium de Saint Pierre*, signée par les Amis de la terre du Cantal. Cette publication dactylographiée de sept pages restait toutefois peu virulente et même assez objective. Les auteurs mettaient simplement en garde la population contre les risques potentiels de pollution et d'irradiation

mais sans pour autant terroriser les lecteurs. Nous sommes encore loin des documents, des articles de presse et des émissions à sensation qui paraîtront dans les années suivantes. Il s'agit pourtant là de ce qui peut être interprété comme les premiers prémices de la contestation contre les mines d'uranium en France.

## **Le contexte politico-économique favorable des Trente glorieuses**

Dans les années 1955 – 1960, le démarrage de l'exploitation se situe dans cette période d'après-guerre des Trente glorieuses, où l'industrie et la mine, glorifiées à l'extrême, sont garantes du redressement et de l'indépendance économique et énergétique de la France. L'installation d'une industrie dans une zone rurale déshéritée comme l'était cette région d'Auvergne représente pour ses habitants l'arrivée du modernisme (eau courante, électricité) mais aussi l'assurance de meilleurs revenus, notamment pour les petits paysans qui trouvent dans les emplois peu qualifiés de la mine un revenu complémentaire non négligeable. Du reste, la mine n'est pas quelque chose de nouveau ou d'effrayant pour les habitants de ce village situé à une dizaine de kilomètres du petit bassin houiller de Champagnac.

Dans le cas spécifique de l'industrie minière de l'uranium, cela fait 10 ans que le CEA (Commissariat à l'énergie atomique) a été créé par le Général de Gaulle afin d'assurer l'approvisionnement en uranium du pays, à des fins civiles et militaires. Afin de promouvoir la recherche et l'exploitation des minerais d'uranium et de développer la production, le CEA, qui détenait jusqu'alors le monopole de cette activité, décide d'ouvrir aux privés la recherche et l'exploitation des substances radioactives (communiqué du 21 octobre 1954). Dès lors la course à l'uranium est lancée et c'est dans ce contexte de *rush* que s'intègre la création de la SCUMRA, la découverte et la mise en exploitation du gisement de Saint-Pierre.

Vingt ans plus tard c'est aussi dans un contexte économique particulier que s'effectue le redémarrage de l'exploitation de ce gisement. Le choc produit par la crise pétrolière de 1974 contrarie toutes les prévisions économiques et vient brutalement mettre un coup d'arrêt brutal aux Trente glorieuses. La psychose d'une pénurie de matières premières et de substances énergétiques s'installe. Les plans cuivre et plans métaux sont lancés tandis que la hausse des prix du pétrole encourage le gouvernement à mettre en place un ambitieux programme nucléaire civil. Il faudra donc de l'uranium pour alimenter les futures centrales et c'est dans cette ambiance générale de crainte d'une pénurie énergétique et de relance de l'activité minière que l'exploitation de Saint-Pierre redémarre. Dans le même temps, des dizaines de mines d'uranium, exploitées par le CEA, mais aussi par d'autres compagnies privées sont en activité sur l'ensemble du territoire français.

Conséquence du choc pétrolier et de la crise qui suivit, il y eut, de 1974 à 1984, ce que les historiens économistes considèrent comme une décennie de désindustrialisation prolongée, jusque dans les années 2000, par une disparition quasi totale de l'industrie minière en France. Cette période fut également jalonnée d'accidents industriels majeurs, dans le nucléaire, la chimie, les hydrocarbures... citons les plus marquantes : Seveso, Amoco Cadiz, Three Mile Island, Bhopal, Tchernobyl, Exxon Valdez, AZF, et Fukushima tout dernièrement. Autant de catastrophes chargées de conséquences humaines et environnementales qui vinrent entacher gravement l'image de l'industrie et des industriels. Ces événements portent sans aucun doute, une très lourde responsabilité dans ce changement d'attitude de la population face à l'industrie où l'acceptable d'hier ne l'est plus aujourd'hui.

## **Les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, ce qui a changé**

Quels sont les changements fondamentaux qui se sont opérés dans la société et qui font que la mise en exploitation d'une mine (d'uranium ou de toute autre substance), encore possible dans les années 1970, est devenue quasiment impossible à partir des années 1990 ?

Pour comprendre ce revirement, reprenons le cas des trois protagonistes : l'industriel, la société civile et l'administration.

- **L'industriel** : un changement dans les structures et l'organisation des sociétés industrielles. Rares sont aujourd'hui les sociétés minières fondées sur des bases aussi régionalistes, aussi proches du « terroir » comme l'était la SCUMRA. Quelle société minière pourrait se prévaloir de compter parmi ses actionnaires 29 Chambres de commerces ? Il ne fait également aucun doute que cette proximité des administrateurs et des actionnaires de la

SCUMRA avec la région, les acteurs économiques et les hommes politiques régionaux contribua à faciliter les requêtes et l'intégration de l'entreprise dans ce milieu rural.

En ce qui concerne la spécificité de l'industrie minière actuelle, outre ses structures complexes, anonymes et impénétrables aux yeux de la population, celle-ci n'est plus, comme autrefois aussi pourvoyeuse d'emplois faiblement qualifiés. Les paysans, du moins ce qu'il en reste après la désertification des campagnes, ne deviennent plus mineurs pour arrondir les fins de mois. La mécanisation et l'emploi d'engins de plus en plus puissants, en mines souterraine et en mines à ciel ouvert, ont réduit considérablement les effectifs d'un personnel devenu de plus en plus qualifié. Si plus d'une centaine de personnes étaient employées dans les années 1960 à la mine de Saint-Pierre, une vingtaine tout au plus suffirait aujourd'hui à la faire fonctionner. La mine n'est donc plus aujourd'hui, localement, aussi créatrice de richesses et d'emplois qu'autrefois.

- **La Société civile** : C'est sans doute là que se situe l'une des clés fondamentales du changement. Même si l'emploi reste une préoccupation essentielle de la population des villes et des campagnes, celle-ci n'accepte plus de travailler à n'importe quel prix. Elle exige désormais des garanties en ce qui concerne les conditions de travail, la santé, le confort et l'environnement. Plus personne n'accepte, à l'heure actuelle, l'ouverture d'un chantier sous ses fenêtres, personne n'accepte de vivre et d'élever ses enfants dans la poussière et dans le bruit en considérant ces nuisances comme une fatalité incontournable de la vie industrielle garante d'une certaine sécurité matérielle. Cette préoccupation relevant autrefois de la compétence presque exclusive de l'administration est devenue aujourd'hui une préoccupation majeure de tous les citoyens et travailleurs, aidés en cela par les moyens d'information de plus en plus accessibles et nombreux, par des associations très actives et par l'élévation générale du niveau de vie de la population. L'industriel n'obtiendra donc plus un blanc-seing en échange d'une adduction d'eau ou d'un branchement électrique ou téléphonique.

La notion de qualité de vie est devenue tellement primordiale aujourd'hui que contrairement à ce qui était encore possible dans les années 1970, aucun candidat à une élection locale ou régionale ne se hasarderait à utiliser comme argument électoral l'ouverture d'une mine dans une zone rurale, très souvent peuplée de néo-ruraux opposants d'autant plus virulents qu'ils sont venus s'installer à la campagne pour fuir les nuisances urbaines et industrielles.

- **L'administration** : le changement de l'administration en charge de l'industrie et des mines est aussi révélateur du changement de regard de la société civile sur les mines et l'industrie. Il suffit pour s'en convaincre d'observer l'évolution de la dénomination des services administratifs en charge de l'industrie et des mines.

Pendant plus d'un siècle l'appellation Service des mines resta inchangée, ceci jusqu'en 1983, date à laquelle le service devint la DRIR : Direction régionale de l'industrie et de la recherche pour devenir, en 1992, la DRIRE, Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Enfin, dernière évolution en date, à partir de mars 2009 les DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement remplacent progressivement les DRIRE.

On le voit très bien dans ces changements de dénomination, dès 1983, la mine disparaît de l'intitulé, conséquence sans doute de la réduction de cette activité sur le sol national, elle est remplacée par le terme plus générique d'industrie auquel vient se joindre l'environnement en 1992. Évolution suivante, le logement et l'aménagement se joignent à l'environnement tandis que l'industrie disparaît à son tour tout en demeurant néanmoins l'une des prérogatives de ce service de l'État.

Le changement d'appellation pourrait paraître anecdotique mais il traduit aussi un changement d'attitude des ingénieurs et inspecteurs de cette administration vis à vis des industriels. Autrefois les ingénieurs du Service des mines étaient tous issus du monde de la mine et de l'industrie lourde, la plupart avaient exercé des fonctions dans les compagnies minières et connaissaient parfaitement les contraintes et les aléas de ces activités. Aujourd'hui la nouvelle génération d'inspecteurs n'a pour ainsi dire jamais connu la mine. Ces personnes ont avant tout une connaissance technique et juridique indéniable avec une formation très complète des métiers de l'environnement que n'avait pas leurs prédécesseurs. De ce fait les

contrôles exercés par les inspecteurs de la DREAL sont prioritairement orientés vers la protection de l'environnement. Cela se traduit par l'exigence du respect, à la lettre, de textes du code minier dont certains articles datent de 1955, quand ils ne remontent pas à la loi originelle de 1810. Par manque de connaissance pratique du métier, les inspecteurs se trouvent dans l'impossibilité de faire la distinction subtile entre l'esprit de la loi et sa stricte application, aboutissant parfois à des situations totalement absurdes, se retranchant la plupart du temps derrière l'application du Code de l'environnement qui trouve ses fondements dans l'Ordonnance 2000-914 du 18 septembre 2000.

Autrefois, l'administration des mines représentait l'État dans une dualité qui l'opposait à l'industriel dans son rôle de gendarme chargé de faire respecter les règles du code minier. Il restait néanmoins un conseiller chargé d'aider le mineur à exploiter au mieux les ressources du sous-sol concédées par l'État dans l'intérêt de la nation et dans le respect de la sécurité des ouvriers, des installations et de l'environnement. Collaboration implicite que la confraternité de corps facilitait grandement.

Cet état d'esprit de collaboration, qui avait sans aucun doute quelques travers, a aujourd'hui presque disparu. En raison de la pénalisation de la société qui nécessite de plus en plus de précautions face aux risques potentiels, l'industriel se trouve confronté à des contraintes sans cesse croissantes. Bien souvent l'administration dépasse le cadre réglementaire, en imposant à l'exploitant, sous prétexte d'anticiper l'évolution future de la législation, des mesures encore plus contraignantes que ne l'exige le strict cadre du code minier.

De plus, depuis les années 1990, se sont invitées dans le débat les associations environnementalistes devenue parties prenantes à part entière. La force des partis écologiques pèse lourd dans la gestion industrielle du pays. Forts de leur puissance médiatique et électorale, ils sont devenus des partenaires incontournables dans toutes les concertations entre l'administration et les industriels. Par la tenue de réunions publiques fréquentes, par une réactivité exceptionnelle au moindre incident, par leur présence dans les commissions locales d'information (CLI). Ces associations exercent un véritable *lobbying*, d'autant plus efficace qu'il prône des valeurs très louables comme le respect de l'environnement et la protection des populations stigmatisant systématiquement les agissements de ce qui apparaît de plus en plus comme le « méchant » mineur, pollueur et destructeur de la nature. Cette nouvelle troisième force venu se joindre au débat complique singulièrement la tâche d'un entrepreneur désireux d'ouvrir une exploitation minière, celle-ci étant chargée, avant même d'avoir commencé les travaux, d'une présomption de culpabilité qui décourage les investisseurs les plus persévérants. Le projet d'exploitation du gisement de charbon de Lucenay-les-Aix (Nièvre) rejeté récemment en est un exemple.

## Conclusion

Les limites définies pour cette communication ne permettent pas de développer davantage cette discussion sur l'évolution du regard de l'État et de la société civile sur le mineur, aussi en conclusion, et comme prolongement à cette réflexion, interrogeons-nous sur l'avenir. Nous avons évoqué ces périodes de reconstruction d'après-guerre, puis la crainte d'une pénurie de matières premières des années 1975, qui firent les beaux jours de l'industrie minière, qu'advierait-il de la situation actuelle dans le cas où l'un ou l'autre de ces contextes viendrait à se représenter ? Qu'advierait-il de ce contre-pouvoir industriel ? Qu'advierait-il de cette attitude de l'État qui vise à contrarier ou à décourager toute velléité de développement d'un projet minier ?

Aujourd'hui, en 2012, en pleine crise économique mondiale, certaines voix commencent à s'élever pour déplorer la désindustrialisation brutale et désordonnée qui frappa la France dans les années 1980–1990. Son potentiel industriel et minier, fut sacrifié au nom de la rentabilité, de l'environnement et d'une certaine idée de la qualité de la vie, faute partagée des industriels et de l'administration de n'avoir pas su, ou pas voulu, s'adapter aux exigences modernes et aux aspirations des populations. Cette désertification industrielle du pays n'est certainement pas étrangère à la situation présente.